



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE JACQUARD

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/02/2023

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Madame Marine BOISSIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Dominique LARGE a donné procuration à Marine BOISSIER

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Wilfrid COUPE

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les Services Enfance et Jeunesse de la commune de Pierre Bénite se portent volontaires pour participer à la formation et à l'action éducative des élèves des sections Baccalauréat professionnel « Animation Enfance et Personnes Âgées » (AEPA) du Lycée professionnel Joseph Marie JACQUARD d'Oullins.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention des services Enfance et jeunesse de la commune, à savoir :

- des interventions auprès des classes de seconde et terminale de la filière « Animation Enfance et Personnes Âgées » au Lycée Jacquard.

- un accueil en stage des élèves des différents niveaux du Baccalauréat Animation Enfance et Personnes Âgées aux services Enfance et jeunesse de la commune de Pierre-Bénite.

Ce partenariat s'exercera à titre gracieux.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Pierre-Bénite et Le Lycée Joseph Marie JACQUARD d'Oullins.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL010-DE

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL CI-DESSOUS DESIGNÉ :

Nom de l'établissement d'accueil : **J.M. JACQUARD**

Adresse :

20-28 Rue Louis Auguste Blanqui BP 35
69921 OULLINS Cedex

N° de téléphone : 04.78.51.01.70

N° télécopieur : 04.78.50.55.73

Mél. : 0690281f@ac-lyon.fr

Représenté par **Monsieur VILLON** en qualité de Chef d'établissement

ET :

Nom de la structure d'accueil : Mairie de Pierre Bénite

Adresse :

Place Jean Jaurès

69310 Pierre Bénite

N° de téléphone : 04/78/86/60/30

Mél. : familles.education@pierrebenite.fr

Représenté par **Jérôme MOROGE** en qualité de maire de Pierre Bénite

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil d'administration du lycée professionnel J.M. JACQUARD, en date du 2022 autorisant le chef d'établissement à signer la présente convention.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le JACQUARD, en date du
ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL010-DE



Contexte général

Dans le cadre du développement des relations entre établissements pour favoriser la réussite de tous les élèves et pour la promotion des formations professionnelles, il a été convenu de créer un partenariat entre le lycée professionnel J.M. JACQUARD situé à Oullins et les Services Enfance & Jeunesse de la commune de Pierre Bénite

L'objectif de ce partenariat est de :

L'établissement J.M. Jacquard forme des élèves à la préparation du baccalauréat Animation Enfance et Personnes Âgées (AEPA), et souhaite développer des partenariats avec les acteurs locaux en lien avec ces formations.

Le lycée vise à apporter à ses élèves une meilleure connaissance du secteur de l'animation auprès du jeune public et faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Les Services Enfance & Jeunesse de la commune de Pierre Bénite se portent volontaire pour participer à la formation et à l'action éducative des élèves des sections Bac pro Animation, en prenant part à différentes actions :

- Intervenir en classe de seconde Animation pour présenter la structure, son fonctionnement et les attentes sur les lieux de stage,

- intervenir en classe de terminale Animation pour présenter la structure, les possibilités d'emploi et d'évolution de carrière,

- accueillir en stage des élèves des différents niveaux de classes baccalauréat Animation avec l'organisation suivante :

- ❖ Seconde : accueil de 2 stagiaires maximum sur la première période de stage d'octobre à décembre.
- ❖ Première : accueil de 2 stagiaires maximum sur les deux périodes de stage de janvier à février puis de mai à juin.
- ❖ Terminale : accueil de 2 stagiaires maximum sur les deux périodes de stage de septembre à octobre puis de février à mars.

Les possibilités d'accueil peuvent être revus à chaque début d'année scolaire pour mettre en lien les périodes de stages du lycée et le fonctionnement des Services Enfance & Jeunesse.

En échange, le lycée Jacquard s'engage à communiquer les dates et objectifs des différentes Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et à proposer des candidatures de stagiaires en adéquation avec les attentes de la structure.

L'établissement s'engage également à afficher, à l'intérieur du lycée, les offres d'emploi envoyées par les Services Enfance & Jeunesse de la commune de Pierre Bénite et à en informer les élèves qui peuvent être concernés (1^{ère}, terminale Animation et promotions précédentes).

Cette convention partenariale pourra faire l'objet de modification, d'évaluation à la demande de l'un ou l'autre des parties sinon la tacite reconduction sera appliquée.

Ce partenariat ne fait pas l'objet d'un engagement financier d'un parti pour l'autre et les stagiaires ne recevront pas de rémunérations lors des PFMP.

Fait en deux exemplaires originaux à....., le

Pour Le lycée d'accueil J.M. JACQUARD

Le proviseur, M. VILLON

(Signature + cachet)

Pour la structure

Monsieur Le Maire, Jérôme MOROGE

(Signature + cachet)

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230221-VILLE_2023DL010-DE